

La collecte des déchets ménagers évolue sur Lachaux !



Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

ADOPTONS
LES BONNES
HABITUDES !



La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, qui assure la collecte des déchets sur le territoire, met à votre disposition des bacs de regroupement (grand volume), à proximité de votre domicile, pour la collecte des papiers, de tous les emballages recyclables (bacs à couvercle jaune) et la collecte des ordures ménagères (bacs à couvercle bordeaux).

À compter du 1^{er} janvier 2022, merci de déposer :

- > Les papiers et tous les emballages recyclables (en vrac, sans sac) dans le bac à couvercle jaune.
- > Les ordures ménagères (bien fermées dans des sacs) dans les bacs à couvercle bordeaux.

ADOPTONS LES BONS GESTES !



COMMENT TRIER DANS LES BACS DE REGROUPEMENT ?

> Les bacs à couvercle jaune accueillent tous les papiers et 100% des emballages : carton (briques, cartonnages, boîtes...), plastique (bouteilles, flacons, bidons, sacs et films, pots, boîtes, barquettes...), métal (boîtes, conserves, aérosols, cannettes, capsules, couvercles...).

**Attention aux déchets volumineux comme les gros cartons, à conserver et porter en déchèterie plutôt que de les jeter dans les bacs.*

> Les bacs à couvercle bordeaux accueillent les ordures ménagères (articles d'hygiène souillés, vaisselle et faïence cassée en petite quantité, objets en plastique de petite taille), bien fermés dans des sacs.

**Pensez au compostage pour les restes de repas, les épluchures de fruits et légumes.*

Il ne faut pas déposer de verre (qui doit être déposé dans les colonnes prévues à cet effet), de déchets destinés aux déchèteries (déchets de jardin, ferraille, déchets électriques et électroniques, déchets toxiques et dangereux, déchets plastique ou carton volumineux...) dans les bacs.



QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS DÉPOSÉS DANS LES BACS ?

> Les ordures ménagères résiduelles sont triées mécaniquement puis valorisées en énergie (incinération) pour les résidus secs, ou valorisées biologiquement (méthanisation) pour les résidus humides.

> Les emballages recyclables sont triés par matière (plastique, carton...), mis en balle puis expédiés vers des usines de recyclage.

QUE FAIRE SI LES BACS SONT PLEINS ?

La Communauté de communes assure des tournées de collecte des bacs chaque semaine pour les ordures ménagères, tous les quinze jours pour les emballages recyclables. Si les bacs sont pleins, merci de vous rendre à un autre point de collecte. Pour les connaître, consultez la liste dans ce document ou rendez-vous sur www.cctdm.fr pour localiser les nombreux points de collecte à proximité de votre domicile, sur votre Commune.

→ DÉPOSER SES DÉCHETS À PROXIMITÉ DES BACS DE COLLECTE EST-IL PASSIBLE D'UNE AMENDE ?

Oui. Tout déchet déposé à côté des bacs de collecte (sacs, recyclables, déchet électrique...) est considéré comme un dépôt sauvage et passible d'amendes et de poursuites judiciaires.



DECHETERIE

→ QUE FAIRE DES DÉCHETS VOLUMINEUX, ÉLECTRIQUES, TOXIQUES ?

Il n'y a pas de changement. Les déchets de jardin, électriques, toxiques, les gravats, le bois, les métaux, le mobilier, les lampes et néons, les piles et batteries, les plastiques et cartons volumineux... sont destinés aux déchèteries, avant d'être acheminés vers des centres de traitement spécialisés afin qu'ils soient valorisés, recyclés, dépollués... Il ne faut donc pas les déposer dans les bacs et à proximité des bacs. Les 4 déchèteries du territoire sont en accès gratuit, voici les plus proches de votre domicile :

> **Puy-Guillaume** : ZI de l'Etang et de l'Ache, ouverte du lundi au samedi de 9h15 à 12h et de 13h30 à 17h15

> **St-Rémy-sur-Durolle** : lieu-dit les Moulins des Goyons, ouverte du lundi au samedi de 9h15 à 12h et de 13h30 à 17h15

> **Thiers** : ZI de Matussière, ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 12h, de 13h30 à 17h (de novembre à avril), de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 (de mai à octobre)





→ DES BACS DE REGROUPEMENT, POURQUOI ?

L'implantation des bacs de regroupement répond à la réglementation relative à la collecte des déchets ménagers.

Elle a pour but de :

- > **Faciliter l'accès au tri** (volume disponible plus important que les sacs jaunes, dépôt à n'importe quel moment de la semaine et de la journée)
- > **Améliorer l'esthétique et la** (fin des sacs au bord des routes) tout en réduisant les nuisances liées au passage du camion
- > **Maîtriser les coûts du service** en réalisant des économies de fonctionnement

Avec ce nouveau mode de collecte, vous avez accès à tout moment aux bacs de regroupement !

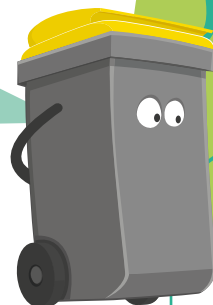
→ QU'EST-CE QUI CHANGE ?

À compter du 1^{er} janvier 2022, merci de ne plus déposer vos sacs noirs ou sacs jaunes devant votre domicile, mais de déposer :

- > **Les papiers et tous les emballages recyclables** (en vrac, sans sac) dans le bac à couvercle jaune
- > **Les ordures ménagères** (bien fermées dans des sacs) dans les bacs à couvercle bordeaux



Les sacs jaunes transparents ne doivent plus être utilisés pour contenir vos papiers et emballages recyclables. Merci désormais d'utiliser le sac de pré-collecte réutilisable joint à ce courrier pour stocker vos emballages recyclables, avant de vider celui-ci dans les bacs collectifs (et bien garder votre sac !).



OÙ DÉPOSER LES DÉCHETS SUR LACHAUX ?

- 📍 **Bourg de Lachaux** (3 emplacements) : chemin de la Bretonne, carrefour D43/D63/D331, proximité court de tennis
- 📍 **Lieu-dit Ballet** : entrée du village
- 📍 **Lieu-dit Chassandre** : carrefour D331 et route du lieu-dit
- 📍 **Lieu-dit Chenu** : hameau
- 📍 **Proximité lieux-dits Gagaux et Le Gay** : carrefour Chez Gagaux et route de Barbat
- 📍 **Lieu-dit Goyon** : carrefour route du Moulin de la Planche et chemin de Goyon
- 📍 **Lieu-dit La Grand Fond**
- 📍 **Proximité lieux-dits Le Petit Pré et Pacaud** : carrefour
- 📍 **Lieu-dit Moulin la Planche**
- 📍 **Proximité lieux-dits Murat et Petit murat** : carrefour D331
- 📍 **Proximité lieux-dits La Querie, Plan Bigay, Bigay** : carrefour D63 et chemins du Plan Bigay et de Laz Query
- 📍 **Lieu-dit Bethanie** : carrefour D43
- 📍 **Lieu-dit Gabot** : face au carrefour La Vignole Haute et D43
- 📍 **Lieu-dit Gimet** : carrefour
- 📍 **Lieu-dit La Vignole Haute** : hameau
- 📍 **Lieu-dit Le Monéron** : carrefour D331 et route de Goutte Barbat
- 📍 **Lieu-dit la Maison Neuve** : carrefour juste avant village
- 📍 **Lieu-dit Roffin** : proximité transformateur
- 📍 **Lieu-dit Terrasson**
- 📍 **Proximité lieux-dits Cartallier et Pinon** : dans village
- 📍 **Proximité lieux-dits Gratteloup, les Oignons, Vernin**
- 📍 **Lieu-dit Le Cheret** : carrefour D331 et route du lieu-dit
- 📍 **Proximité lieux-dits La croix du Loup et Plan de sol**
- 📍 **Proximité lieu-dit Le Plan James** : bordure Départementale
- 📍 **Proximité lieux-dits Les Martins et Tamin**
- 📍 **Proximité lieux-dits Gourniaud et Montlard** : sortie de Lachaux, croisement D63 et chemin Duret
- 📍 **Proximité lieux-dits Le fau, Les Caves** : carrefour du chemin du Fau et chemin des Caves
- 📍 **Proximité lieux-dits Les Peux, La Croix des Peux, La Bachasse, Pelletier et Petit Pelletier**
- 📍 **Proximité lieux-dits Pion et Duret** : carrefour chemin de Chez Pion et route de Terrasson
- 📍 **Lieu-dit Venat** : carrefour D63 et chemin de Venat
- 📍 **Lieu-dit La Bretonne**
- 📍 **Proximité lieux-dits Le Moulin Theux et Marat**

Retrouvez aussi la localisation de tous les points de collecte, Commune par Commune, sur www.cctdm.fr

Pour retrouver toutes les consignes de tri et les astuces pour réduire les déchets, consultez le guide des déchets de TDM, joint à ce dépliant.



Guide pratique des déchets ménagers

sur Thiers Dore
et Montagne



LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque année, en partenariat avec Actyposes-Thiers, TDM propose des collectes gratuites des encombrants au domicile des usagers.

Informations sur :
www.cctdm.fr
04 73 80 26 60

Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

Informations :
Service déchets ménagers de
Thiers Dore et Montagne

04 73 53 93 08
accueil.dechets@cctdm.fr
www.cctdm.fr

